

DÉCRET N° 2020 – 413 DU 26 AOÛT 2020
portant nomination des membres du Conseil
d'administration du Centre de Perfectionnement
et d'Assistance en Gestion.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2020-028 du 15 janvier 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'emploi ;
- vu** le décret n° 2010-136 du 28 avril 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion ;
- vu** le décret n° 2020-412 du 26 août 2020 modifiant l'article 10 du décret n° 2010-136 du 28 avril 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion ;
- sur** proposition du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 août 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Ghislain KOUTON**, représentant de la Présidence de la République ;

- monsieur **Cocou César AKLOSSOU**, représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- monsieur **Pierrot SEGO**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Mouhamadou Hadirou B. SANOUSSI**, représentant du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- monsieur **Anoumou Marcellin HOUNWANOU**, représentant du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation professionnelle ;
- monsieur **Éric Kader GBIAN TABE**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- monsieur **Michel OKAN**, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation.

Article 2

Monsieur **Cocou César AKLOSSOU** assure la présidence du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

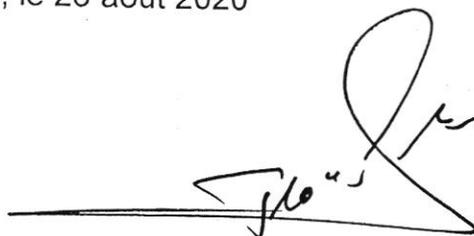
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

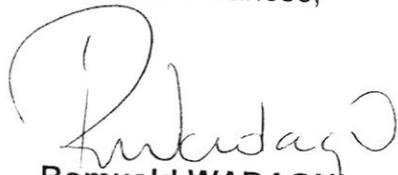
Fait à Cotonou, le 26 août 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises
et de la Promotion de l'Emploi,



Modeste Tihounté KERERKOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MPMEPE : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ;
SGG : 4 ; INTERESSES 7 ; JORB : 1.